



## TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Questions concernant le Corps commun d'inspection****b) Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur ses activités pendant l'année se terminant au 31 décembre 2002**

1. Il s'agit du 34<sup>e</sup> rapport annuel<sup>1</sup> du Corps commun d'inspection (CCI). Ce rapport est divisé en six chapitres portant sur la liste des organisations participantes, la composition du CCI, la présentation de ses ressources humaines et financières, le programme de travail, ses interactions avec les Etats Membres/organes législatifs, les organisations participantes et d'autres organes de contrôle, et enfin le suivi de ses rapports et recommandations. Le CCI fournit, en annexe au rapport, la liste des douze rapports et des trois notes publiés en 2002.
2. Les observations du Bureau et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) sur les récents rapports ci-après du CCI qui intéressent l'ensemble du système sont présentées dans un document séparé<sup>2</sup>:
  - «Renforcement des fonctions de contrôle des organes délibérants chargés de la gouvernance: le traitement des rapports relatifs au contrôle: structure, méthodes de travail et pratiques» (JIU/REP/2001/4);
  - «Participation des organisations de la société civile autres que les ONG et le secteur privé aux activités de coopération technique: expérience et perspectives du système des Nations Unies» (JIU/REP/2002/1);
  - «L'ONU et la méthode fondée sur les résultats: mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire» (JIU/REP/2002/2);
  - «Les dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies» (JIU/REP/2002/3);

<sup>1</sup> Assemblée générale des Nations Unies, documents officiels, 58<sup>e</sup> session, supplément n° 34 (A/58/34).

<sup>2</sup> Document GB.288/PFA/13/3.

- «Maximisation des effets bénéfiques des projets de coopération technique relatifs aux ressources en eau pour les communautés cibles: remédier au décalage entre les niveaux normatif et opérationnel dans le système des Nations Unies (études de cas dans deux pays africains)» (JIU/REP/2002/4);
  - «La réforme de l'administration de la justice dans le système des Nations Unies: options pour la création d'instances supérieures de recours» (JIU/REP/2002/5);
  - «Les activités productrices de recettes dans le système des Nations Unies» (JIU/REP/2002/6);
  - «Gestion de l'information dans les organisations du système des Nations Unies: les systèmes d'information de gestion» (JIU/REP/2002/9);
  - «Evaluation de la réaction du système des Nations Unies au Timor oriental: coordination et efficacité» (JIU/REP/2002/10);
  - «Le multilinguisme dans le système des Nations Unies» (JIU/REP/2002/11).
3. Comme par le passé, les rapports du CCI intéressant l'ensemble du système seront soumis à la Commission du programme, du budget et de l'administration ou à la Commission de la coopération technique, une fois que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination aura présenté ses observations à leur sujet.
4. Des exemplaires du rapport annuel du Corps commun d'inspection sur ses activités peuvent être consultés.

Genève, le 24 septembre 2003.